

# RAPPORT D' ACTIVITES DU MOIS DE JUILLET 2009

## Titres phares

- Interpellation de trois hommes délinquants fauniques, un vendeur et détenteur de peau de panthère et deux autres vendeurs et détenteurs des objets en ivoire;
- Mise en délibéré de l'affaire KAMUSU (Détenteur d'une tranche et sculpteur d'ivoire)
- Maintien par le représentant de la Fondation Aspinall et l'équipe du projet RALF (Renforcement de l'Application de la Loi Faunique) des contacts avec les partenaires du projet,
- Suspension de la procédure BOPIELE FRANCK pour enquête.

## Généralités

Poursuite par le représentant de la Fondation Aspinall des contacts initiés depuis le lancement du projet avec les personnalités ressources pouvant contribuer de façon efficace et durable au succès du programme de mise en application effective de la loi faunique. Ces rencontres se nouent à l'échelle politique et judiciaire à savoir : rencontre avec les autorités ministérielles, diplomatiques et judiciaires. Ces rencontres ont permis d'obtenir quelques dates d'audience concernant les affaires IKAMA, SALABANDZI et la mise en délibéré de l'affaire KAMUSU.

## Investigations

**27 investigations** ont été menées ce mois dans les 7 arrondissements de Brazzaville (Ouenze, Bacongo, Talangai, Mfilou, Makélékélé, Mougali, Poto-Poto ).

## Opérations

Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, deux opérations d'interpellation de deux délinquants vendeurs d'objets en ivoire ont été réalisées ;

Le 2 juillet 2009, Une opération d'interpellation d'un délinquant détenteur et vendeur d'une peau en ivoire a été réalisée.

## Département juridique

- **3 délinquants** se trouvent à la maison d'arrêt ce mois dans le département de Brazzaville.
- **10 cas** ont été suivis par le département juridique ce mois : GUEYE CHEIK, IKAMA FRANCOIS, BOPIELE, MALANDA RUDE, KAMUSU CLAUDE, SALABANDZI ARSENE, GAYAMA ESTHERE et OKOUNGA STADY, Mme OSSETE née RAHARY VOLOLONA SIMONE et TOTHAUD OLGA LAURE RISQUE, OYANKE et AUTRES, MIREILLE OTANGA .
- 4 cas sont programmés à l'audience ce mois à savoir : BOPIELE, IKAMA, SALABANDZI et KAMUSU.
- Attente du jugement sur l'affaire KAMUSU mise en délibéré début juillet. Les rencontres y relatives avec les autorités judiciaires résultent l'entérinement du jugement par le juge.
- Suspension de la procédure BOPIELE FRANCK par le juge pour ouverture d'information contre le véritable délinquant, usurpateur de l'identité BOPIELE FRANCK.

## **Département COMMUNICATION**

**46 pièces** médiatiques ont été produites et publiées en République du Congo à travers la presse écrite (11), la radio (33), et Internet (02).

Principaux sujets développés sur l'application de la loi faunique : «Deux autres trafiquants de produits fauniques interpellés à Brazzaville Le procès d'un trafiquant sculpteur d'ivoire se poursuit à Brazzaville, Un trafiquant sculpteur d'ivoire devant la barre, Interpellation d'une détentrice de chimpanzé, Le sort d'un trafiquant sculpteur de l'ivoire sera connu cette semaine. »

### **Politiques extérieures**

- Poursuite des rencontres avec le Procureur général près la Cour suprême et le Procureur de la République près les Tribunaux de Grande Instance de Brazzaville en vue de s'enquérir du sort réservé aux dossiers: GUEYE CHEIK, BOPIELE, MALANDA RUDE, KAMUSU CLAUDE, OYANKE et AUTRES. Dans la même perspective, une rencontre est initiée par le Directeur Départemental de l'Economie Forestière de Brazzaville avec son prédécesseur et le Responsable du Bureau de l'Accord de LUSAKA. Les résultats obtenus à la suite de ces rencontres sont entre autre : Ouverture d'une information sur la procédure BOPIELE FRANCK et authentification des bijoux en ivoire objet de doute